

Département des Pyrénées-Atlantiques
ARRONDISSEMENT DE PAU
Commune de LONS

Délibération du Conseil d'Administration
Du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 29 mars 2023

PRÉSENTS : M. le PRÉSIDENT, Mme DALÉAS, Mme MAURIN, Mme MAZILIÉ,
Mme LARRIBAU, Mme SANCHEZ, Mme CASTERA,

ABSENTES EXCUSÉES : Mme ZINT, Mme MOLINA, Mme BLEAU,
Mme VANCAUWENBERGE,

Délibération n° 10-29032023

OBJET : Modification de la nomenclature des emplois – créations et suppressions
d'emplois

Considérant les besoins du service de maintien à domicile, Monsieur le Président propose la création de 3 emplois d'aide à domicile à temps non complet sur le grade d'agent social à hauteur de 25 heures hebdomadaires.

Concomitamment, Monsieur le Président propose la suppression d'un emploi d'agent social à hauteur de 5 heures hebdomadaires et de deux emplois d'agent social principal de 2^{ème} classe à hauteur de 25 heures hebdomadaires. Monsieur le Président précise que le Comité Social Territorial a été consulté le 21 mars 2023 et chacun des deux collègues a émis un avis favorable tant sur les créations que sur les suppressions d'emplois.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après en avoir délibéré :

CRÉENT - trois emplois d'aide à domicile à temps non complet sur le grade d'agent social à hauteur de 25 heures hebdomadaires.

SUPPRIMENT - un emploi sur le grade d'agent social à temps non complet à hauteur de 5 heures, deux emplois sur le grade d'agent social principal de 2^{ème} classe à hauteur de 25 heures.

PRÉCISENT - que les nominations interviendront dès que les formalités administratives auront été réalisées,
- que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023

Fait et délibéré à LONS, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du CCAS


Nicolas PATRIARCHE